



Piscine Municipale Michel NERON Ville de Rémire-Montjoly

Public

Information

Piscine Municipale Michel NERON

Ville de Rémire-Montjoly

Les nouveaux horaires d'ouverture de l'établissement au public à partir du 03 février 2025

Les horaires d'ouverture de l'établissement en période scolaire

- Lundi..... De 12h00 à 14h00
- Mardi..... De 12h00 à 14h00 et de 18h00 à 20h00
- Mercredi..... De 12h00 à 14h00
- Jeudi..... De 12h00 à 14h00
- Vendredi..... De 12h00 à 14h00 et de 17h15 à 20h00
- Samedi..... De 12h00 à 17h15
- Dimanche..... De 08h00 à 13h15

Les horaires d'ouverture de l'établissement en période petites et grandes vacances

- Lundi..... De 12h00 à 17h15
- Mardi..... De 12h00 à 20h00
- Mercredi..... De 12h00 à 17h15
- Jeudi..... De 12h00 à 17h15
- Vendredi..... De 12h00 à 20h00
- Samedi..... De 12h00 à 17h15
- Dimanche..... De 08h00 à 13h15

- ⇒ La caisse sera fermée 45 minutes avant la fermeture de l'établissement.
- ⇒ L'évacuation du bassin se fera 15 minutes avant la fermeture de l'établissement.



Piscine Municipale Michel NERON

Ville de Rémire-Montjoly

Tarifs Individuels à partir du 01/03/2025

- Entrée adulte (15 ans et plus).....3€00
- Entrée adulte midi (de 12h00 à 14h00) Non valable en période de petites et de grandes vacances.....2€50
- Entrée adulte Soir.....3€00
- Entrée enfant (de 2 ans à moins de 15 ans)..... 2€00
- Entrée enfant midi (de 12h00 à 14h00) Non valable en période de petites et de grandes vacances.....1€50
- Entrée enfants soir..... 2€00
- Entrée Personne porteuse de handicap Présentation de la carte d'invalidité..... 2€00
- Entrée accompagnateur pour les personnes en situation de handicap.....2€50
- Entrée unitaire famille nombreuse 2€00

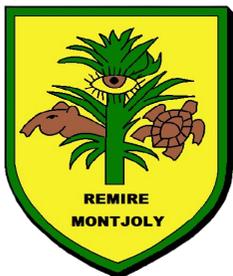
Ticket vendu à l'unité pour 2 adultes maximum et 3 enfants minimum de moins de 15 ans - 1 adulte pour un maximum de 4 enfants de moins de 12 ans

- Attestation de natation Valable à la date d'achat.....6€00
- Entrées gratuites Personne âgée (65 ans et + présentation d'une pièce d'identité obligatoire) - Police municipale, Gendarmerie, Pompier (présentation de la carte professionnelle obligatoire).

⇒ Les entrées simple sont valable pour une seule entrée à la date d'achat .

⇒

⇒ Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas autorisés à entrer à la Piscine Municipale Michel NERON, sauf s'ils sont accompagnés d'une personne majeure civilement responsable en tenue de bain. Les enfants sont sous la responsabilité de cette personne et doivent être surveillés en permanence.



Piscine Municipale Michel NERON

Ville de Rémire-Montjoly

Tarifs abonnements

- Abonnement 12 entrées adulte (15 ans et plus)..... *24€00

Valable 1 an à la date d'achat

- Abonnement 12 entrées enfant (de 3 ans à moins de 15 ans).....*22€00

Valable 1 an à la date d'achat

- Abonnement 12 entrées personnel communale..... *20€00

Valable 1 an à la date d'achat



Piscine Municipale Michel NERON

Ville de Rémire-Montjoly

Les enfants de moins de 12 ans ne sont admis qu'accompagnés par une personne majeure en tenue de bain.

LES PARENTS ONT L'OBLIGATION DE GARDE DES ENFANTS EN BAS ÂGE.

Article : 371-2 du Code Civil : «... les pères et mères ont à l'égard de l'enfants droit et devoir de garde, de surveillance... ». Les sauveteurs de la piscine, qui ont obligation surveiller TOUS les usagers, ne peuvent remplacer les parents pour garder les enfants en bas âge. Ils pourront leur refuser l'accès s'il sont non accompagnés ou escortés par d'autres enfants trop jeunes.



Piscine Municipale Michel NERON

Ville de Rémire-Montjoly

EPILEPTIQUE

1. Se baigner dans une piscine chauffée devant un MNS en les ayant avertis.
2. S'assurer en plus d'une surveillance individuelle de tous les instants y compris sous la douche par un parent ou un ami qui demeure à quelque mètres.
3. Séjourner longuement sous la douche pour diminuer le choc thermique, donc entrer très lentement dans le bain en se mouillant la nuque et le ventre.
4. NE PAS FAIRE D'APNEES.
5. Les responsables de groupes (école, colonies, clubs...) doivent rechercher, avant les bains, les personnes susceptibles d'avoir une crise.



Piscine Municipale Michel NERON Ville de Rémire-Montjoly

IL EST INTERDIT DE SE CHANGER DANS LE HALL
ET SUR LES PLAGES

Cette interdiction est Bassée sur les lois suivantes :

- Pour les adultes : Article 222-32 du Code pénal - Interdiction d'indécence publique.
- Pour les enfants : Article 227-24 du Code pénal - Protection de la dignité des mineurs.

Nous vous rappelons que des cabines individuelles et collectives sont à votre disposition.



Piscine Municipale Michel NERON

Ville de Rémire-Montjoly

BONNET
OBLIGATOIRE

Les tenues de bain AUTORISÉES POUR SE Baigner



SLIP
DE BAIN



BOXER
DE BAIN



MAILLOT DE
COMPÉTITION



MAILLOT
CLASSIQUE
2 PIÈCES



MAILLOT
CLASSIQUE
1 PIÈCE



MAILLOT
SHORTY